



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie
@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE

DEPARTEMENT DE L'OISE

CANTON de LIANCOURT

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

Mr DELAHOCHÉ Michel, Maire
Mr MAGUET Jean-François, Adjoint
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe
Mme MARTEL Véronique, Adjointe
Mr HERCELIN Pierre, Adjoint
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjointe

Les Conseillers Municipaux,

M. BONNEAUD Thierry,
Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
Mr TEULADE Nicolas,
Mme JOUOT Muriel,
Mr PILLON Claude,
Mme VEG PORQUEZ Josseline,
Mr MICHEL Philippe,

Absents excusés :

Mme DUPRE Pascale, conseillère (pouvoir à Mr PILLON)
Mme MAGUET Isabelle, conseillère (pouvoir à Mr MAGUET)
Mr CHEVET Bruno, conseiller

Absent non excusés :

Mr MOREL Maurice, conseiller

Secrétaire de séance :

Mr PECKSTADT Jean-Claude
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 23 Septembre 2021

Date d'affichage : 23 Septembre 2021

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	17

L'an deux mil vingt et un, le 28 Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire

ORDRE DU JOUR :

- ❖ ACHAT PARCELLES PANTHOU
- ❖ REGULARISATION ACHAT PARCELLES VALLE
- ❖ RAPPORT 2021 CLECT CCLVD
- ❖ DM N°2
- ❖ NON VALEURS
- ❖ CONTRAT JVS
- ❖ ANNUALISATION TEMPS DE TRAVAIL SERVICE ANIMATION
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL - CDD
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL - REMPLACEMENT AGENTS INDISPONIBLES
- ❖ TRANSFERT COMPETENCE LOGEMENT HABITAT A LA CCLVD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 15 JUIN 2021

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 15 Juin 2021, Mr DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 15 Juin 2021. (1 abstention Mr HERCELIN)

Mr le Maire demande au conseil municipal son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de délibérer sur la prise de compétence par la CCLVD de la politique de logement et de l'habitat. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

25 - ACHAT PARCELLES PANTHOU

Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acquérir pour la commune les parcelles D159-D237-D242 appartenant à la famille PANTHOU au prix de 0.60 euros le m2 soit pour un total de 1101.00 euros (1835 m2).

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Mr le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant à cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

26 - REGULARISATION ACHAT PARCELLES VALLE

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'acquisition des parcelles AB 190 et AB 191 appartenant à Mr VALLE Jean-Marc lors de la séance du 15 juin 2021 pour un montant de 1200 euros.

Il nous est demandé de préciser à ce sujet que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Mogneville, et que le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

27 - RAPPORT 2021 CLECT CCLVD

Le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. A défaut, le préfet est compétent pour déterminer le coût des charges transférées.

La commission est composée des dix maires de la communauté de communes.

Pour mémoire, les montants des attributions de compensations provisoires sont les suivants :

Chiffres en €

	PRODUITS FISCAUX					COMPENSATIONS			AC FISCALE
	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TAFNB	CPS	BNC	ZF	
LIANCOURT	152 678	97 023	9 353	10 982	851	355 458	1 246	0	627 591
BAILLEVAL	72 203	16 829	779	0	491	37 411	74	0	127 788
CAUFFRY	92 263	59 338	1 837	237 972	1 829	0	150	0	393 389
LABRUYERE	1 908	1 281	3 396	0	1 120	293	0	0	7 998
LAIGNEVILLE	119 621	116 824	11 946	5 385	3 015	118 639	200	0	375 631
MOGNEVILLE	14 882	1 051	1 620	0	563	8 820	4	0	26 940
MONCHY ST ELOI	50 183	48 949	0	0	1 889	12 719	85	0	113 825
RANTIGNY	357 192	287 459	49 348	43 430	2 144	202 711	169	0	942 453
ROSOY	4 577	1 571	0	0	362	1 011	0	0	7 521
VERDERONNE	3 088	6 575	3 307	0	532	5 657	0	0	19 158
TOTAL	868 597	636 900	81 586	297 769	12 796	742 719	1 928	0	2 642 295

Ainsi, Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport de la CLECT et les montants d'attributions de compensation inclus dans ce rapport :

Chiffres en €	AC		AC
	FISCALE	CHARGES TRANSF.	
LIANCOURT	627 591		627 591
BAILLEVAL	127 788		127 788
CAUFFRY	393 389		393 389
LABRUYERE	7 998		7 998
LAIGNEVILLE	375 631	-600 000	-224 369
MOGNEVILLE	26 940		26 940
MONCHY ST ELOI	113 825		113 825
RANTIGNY	942 453		942 453
ROSOY	7 521		7 521
VERDERONNE	19 158		19 158
TOTAL	2 642 295	-600 000	2 042 295

Il est précisé que la périodicité des versements est trimestrielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

28 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Des réajustements au budget Primitif sont nécessaires suite à l'attribution des dotations globales de fonctionnement pour la commune en 2021

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Article	Dépenses	Recettes	Observations
020/020- DEPENSES IMPREVUES	-4 300,00 €		
21/2158-AUTRES	2 500,00 €		10001/PROTECTION POTEAUX ECOLE
21/2158-AUTRES	600,00 €		10001/MACHINE A LAVER
21/2158-AUTRES	550,00 €		10003/SALLE DES SPORTS (BARRES DE DANSE)
21/2183-MATERIEL DE BUREAU	650,00 €		10025 CENTRE AERE (TABLETTE POUR PERISCOWEB)
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur de la décision modificative n°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

29 - NON VALEURS

La trésorerie de Liancourt, après avoir réalisé toutes les relances possibles, nous demande de présenter en non-valeur la liste des impayés suivante, les familles concernées ne disposant d'aucun revenu saisissable et la saisie sur allocations familiales impossible pour ces personnes pour un montant de 323.07 euros, imputation comptable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

30 - CONTRAT JVS LOGICIELS INFORMATIQUES MAIRIE

Le contrat du prestataire informatique JVS est arrivé à échéance au 30/06/2021.

Il est donc d'actualité de le renouveler, la société JVS nous propose de passer sur une nouvelle gamme de logiciels Horizon village cloud avec assistance ou sans assistance personnalisée ou bien de reconduire le contrat actuel (Horizon village on line).

Mr le maire demande au conseil municipal de délibérer sur les propositions tarifaires ci-jointes.

Mr BONNEAUD a demandé une vérification sur la fiabilité et le contrôle des sauvegardes cloud faites par la société JVS afin d'éviter d'éventuels soucis de piratage informatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat Horizon village cloud. (1 abstention Mr BONNEAUD)

31 - ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL SERVICE ANIMATION

Les animateurs du centre de loisirs et du périscolaire sont amenés à effectuer des heures supplémentaires pendant les périodes scolaires et à poser leurs vacances pendant la fermeture du centre de loisirs.

De ce fait, il est plus simple de lisser leurs horaires sur l'année scolaire et de fixer leurs périodes travaillées et non travaillées de façon annuelle.

Mr le Maire vous propose les plannings ci-joint pour les 3 agents concernés.

L'avis du comité technique a été demandé mais non reçu à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

32 - PERSONNEL COMMUNAL - CDD

1) CONTRAT SAISONNIER

Mr le Maire demande au conseil municipal de prolonger pour le mois d'octobre 2021 la création du poste votée en séance du 15/06/2021 pour le service technique sur la base du grade d'adjoint technique indice brut 354 indice majoré 332 échelon 01 à 35h00.

2) CONTRAT POUR SURCROIT D'ACTIVITE

Afin de faire face à une augmentation des effectifs à la cantine depuis la rentrée de septembre, Mr le Maire demande la création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour recruter un agent non titulaire à temps non complet (11h00 hebdomadaire) à compter du 30 septembre 2021 pour une durée maximale de 1 an. (indice brut 354 indice majoré 332 échelon 01)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

**33 - PERSONNEL COMMUNAL - REMPLACEMENT DU PERSONNEL
INDISPONIBLE**

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter des agents en CDD pour remplacer les agents momentanément indisponibles pour raisons diverses (maladie, détachement, congé annuel, maternité etc...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

**34 - PRISE DE COMPETENCE POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT
PAR LA CCLVD**

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la prise de compétence politique du logement et de l'habitat par la communauté de communes du Liancourtois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse le transfert de compétence logement habitat à la CCLVD

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.